

Que signaler à l'Agence régionale de santé de Normandie ?

Tout événement sanitaire ou environnemental susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population (*maladies à déclaration obligatoire, cas groupés en collectivité, etc*)

Incidents de sécurité des systèmes d'information

Événements indésirables graves associés aux soins

Infections associées aux soins (*Établissements médico-sociaux et secteur ville*)

Tout événement pouvant constituer une menace de santé publique

Toute situation affectant l'organisation du système de soins et tout dysfonctionnement observé dans les établissements de santé ou médico-sociaux

Portail national des signalements



Point focal régional
24h/24 - 7j/7

ars14-alerte@ars.sante.fr

Tel : 0809 400 660

Fax : 02 34 00 02 83

Événements significatifs en radioprotection via teleservices. asn.fr



Tout signalement nécessitant une action urgente doit être doublé d'un appel téléphonique

Infections associées aux soins en établissement de santé via e-sin